

## RECRUTEMENT DU PERSONNEL CERTIFIÉ CRITÈRES D'EMBAUCHE

Critères d'embauche souhaitables chez tous les membres du personnel.

### 1. AFFECTIF :

- 1.1 S'aimer soi-même;
- 1.2 avoir un amour particulier des jeunes (aimer et respecter les jeunes);
- 1.3 être engagé à l'égard de l'éducation en général et l'enseignement en particulier.

### 2. LANGUE ET CULTURE FRANÇAISES :

- 2.1 Posséder une excellente connaissance du français parlé;
- 2.2 posséder une excellente connaissance du français écrit (dépendant du poste);
- 2.3 vivre intensément la culture française:
  - 2.3.1 au niveau du vécu personnel;
  - 2.3.2 au niveau du vécu professionnel (dépendant des fonctions);
  - 2.3.3 au niveau de son implication dans la communauté : être motivé à atteindre l'excellence au niveau 2.1, 2.2 et 2.3 est un facteur majeur dans l'application du critère;
  - 2.3.4 posséder une appréciation particulière des valeurs de la langue et de la culture françaises;
  - 2.3.5 démontrer un amour de la francophonie locale, provinciale, national et international.
- 2.4 démontrer une connaissance et un respect des francophones en milieu minoritaire;
- 2.5 être bilingue français-anglais (souhaitable);
- 2.6 être conscient des éléments de son intégration en tant que minoritaire en milieu majoritaire (équilibré en tant que francophone en milieu majoritaire anglophone et pouvoir le verbaliser).

### 3. ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'ÉCOLE FRANÇAISE :

- 3.1 comprendre et accepter sa raison d'être;
- 3.2 connaître et comprendre le milieu francophone minoritaire;  
être prêt à promouvoir l'école française à l'école et dans la communauté.

### 4. ÉTHIQUE ET ATTITUDES PROFESSIONNELLES :

- 4.1 pouvoir travailler en équipe;
- 4.2 avoir le sens du consensus;
- 4.3 être prêt à porter sa part de responsabilité au sein de l'équipe par rapport à l'ensemble du projet éducatif;
- 4.4 apprécier les forces de ses collègues de travail et les aider à améliorer les faiblesses démontrées.

## **5. LE PERSONNEL COMME MODÈLE DES ÉLÈVES**

Le Conseil scolaire est conscient que le personnel enseignant ainsi que les autres membres du personnel assument une grande responsabilité morale vis-à-vis les jeunes en acceptant une tâche au sein de l'école. Il incombe donc à chaque membre du personnel d'assumer cette responsabilité en étant conscient de l'impact des gestes, comportements et décisions qui peuvent affecter la vie de l'enfant à l'école. Cet article sera appliqué dans la tolérance et le respect des individus, et dans un esprit d'ouverture et d'accueil.

## **CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU PERSONNEL DES ÉCOLES CONFSSIONNELLES CATHOLIQUES**

### **6. VIE DE FOI CHRETIENNE ET VALEURS ÉVANGÉLIQUES :**

- 6.1 *pouvoir décrire et se rallier à une pratique religieuse chrétienne (personnelle et communautaire);*
- 6.2 *pouvoir verbaliser son ouverture au cheminement spirituel dans la foi chrétienne (catholique);*
- 6.3 *pouvoir affirmer une ouverture à la pratique religieuse en milieu scolaire (prières, célébrations, etc.);*
- 6.4 *être ouvert(e) à poursuivre le projet éducatif et l'enrichissement des relations humaines à base des valeurs évangéliques;*
- 6.5 *être prêt(e) à se perfectionner pour enseigner les cours de religion (enseignants(tes) et les aides).*